

MOTION DU GROUPE SPI "POUR DES QUARTIERS SOLIDAIRES PLUTÔT QUE DES HABITANTS SOLIDAIRES"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La démarche "Quartiers solidaires" est une méthodologie de travail social communautaire, développée par Pro Senectute Vaud, qui a pour objectif une meilleure intégration des seniors dans leur quartier. Elle se déroule en 5 étapes et commence par un diagnostic communautaire. La démarche dure entre 3 et 5 ans, jusqu'à l'autonomisation du quartier, ce qui signifie que Pro Senectute se retire du projet et que, selon les expériences en place, la collectivité publique prend le relais pour assurer la continuité des actions instaurées.

Si la démarche permet parfois de développer des projets à caractère intergénérationnel, elle ne prend surtout en compte la vie de quartier que sous l'angle des aînés, puisque seules les personnes de 55 ans et plus sont contactées lors du démarrage. Cette méthodologie "Quartiers solidaires" implique de travailler avec Pro Senectute Vaud.

La Municipalité estime également que les relations à l'intérieur des quartiers méritent d'être développées. Elle a d'ailleurs déjà, à l'interne, entamé une réflexion. Les premiers éléments du diagnostic social vont également dans ce sens. Cependant, si la Ville est attentive au bien-être de ses aînés, elle estime qu'une vraie approche intergénérationnelle signifie l'implication de l'ensemble des habitantes et habitants du quartier, indépendamment de leur âge. Par ses divers contacts, la Municipalité a connaissance d'autres expériences communautaires qui ont été réalisées avec une approche réellement intergénérationnelle. Selon l'évaluation de Socialdesign sur la démarche, il est relevé que, pour toucher d'autres publics cibles, la méthodologie "Quartiers solidaires" devrait être adaptée, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant.

En outre, toujours selon le même rapport, si la méthodologie semble très adaptée au fonctionnement des personnes âgées, la mise en place et le maintien d'un quartier solidaire se heurtent eux aussi aux difficultés d'implication et de relève rencontrées par toutes les associations. Partant de ce constat, la Municipalité est perplexe quant à l'utilité de rajouter une organisation qui augmente les besoins en bénévolat. Dès lors, il lui semblerait plus judicieux de concentrer son action et ses ressources à maintenir vivante notre vie associative déjà riche.

Pour terminer, la Municipalité, avec l'aval du Conseil communal, a engagé un diagnostic social qui touche à sa fin. Il lui semble dès lors peu pertinent de choisir maintenant un nouvel outil en matière de politique sociale avant d'avoir finalisé cette démarche et dégagé des pistes de travail. Si, sur le fonds, elle adhère aux propos du motionnaire, sur la forme, toutefois, l'aspect contraignant et limitatif de la motion ne lui semble pas opportun.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité se réserve le droit de proposer un contre-projet en cas d'acceptation de la motion. Bien qu'un postulat soit plus adapté aux besoins de la Ville, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente détermination.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 septembre 2014.

Détermination présentée au Conseil communal en séance du 1^{er} octobre 2014.